



Genève, le 18 juin 2015

Rapport d'activité 2014-2015

(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

1. Bases légales de la commission

- Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof - A 2 20);
- vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof - A 2 20.01);
- vu les articles 15 et 16 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05) et l'article 11 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989 (RaLCR - H 1 05.01).

2. Compétences légales de la commission

C'est M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), qui préside les séances du Conseil des déplacements (CODEP). Suite au changement de législature, le président a procédé à l'exhortation des membres du CODEP nommés pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018.

Le CODEP émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation. Il est associé aux travaux stratégiques liés à la mobilité et peut par ailleurs, en fonction des sujets traités, faire appel à différentes collaborations, notamment celles de représentants du département, des autres départements de l'administration cantonale, des communes et de représentants des milieux intéressés aux questions de la circulation et des transports.

3. Activités de la commission

La commission a tenu **7** séances plénières. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Mise en œuvre de l'initiative "*Stop aux hausses des tarifs TPG*" (IN 146) acceptée en votation populaire le 18 mai 2014.
- Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 : suivi en lien avec l'IN 146.
- Etats généraux des transports : présentation des résultats intermédiaires et finaux.
- Projet de loi sur la mobilité : présentation et prise de position des membres du CODEP.
- Plans d'actions du réseau routier et de la mobilité douce 2015-2018 : présentation et prise de position des membres du CODEP.

- Quai Gustave-Ador : présentation des conclusions des analyses et discussion juridique sur la variante retenue en présence de la Ville de Genève.
- Passage au jaune clignotant : point de situation.
- Nouveau tracé des lignes E et G entre la place des Eaux-Vives et Rive : présentation.
- Covoiturage : présentation du programme Interreg.
- Réalisation d'un carrefour d'entrée / sortie bus-tram pour le dépôt En Chardon sur la route de Meyrin : présentation.
- Loi 10991 instituant la création du Conseil du transport privé professionnel de marchandises : présentation des modalités de mise en œuvre.
- Gare Cornavin : évolution des places autocars.
- Gare routière : état d'avancement de son redéploiement.
- Interfaces CEVA : présentation.

4. Secrétariat de la commission

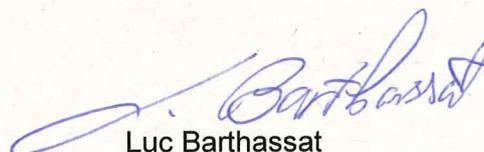
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.
Secrétaire général adjoint chargé des transports.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour des membres de la commission;
- tenue de la liste de présence des membres permanents;
- envois des convocations;
- prises et envois des procès-verbaux;
- paiement des jetons de présence (effectué par la Direction générale des transports).

5. Frais de la commission

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Frs 65.- par heure
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
NEANT
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
NEANT


Luc Barthassat
Le Président



Genève, le 22 juin 2016

Rapport d'activité 2015-2016

(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

1. Bases légales de la commission

- Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof - A 2 20);
- vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof - A 2 20.01);
- vu les articles 15 et 16 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05) et l'article 11 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989 (RaLCR - H 1 05.01).

2. Compétences légales de la commission

C'est M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), qui préside les séances du Conseil des déplacements (CODEP). En remplacement d'un membre démissionnaire, le président a procédé à l'exhortation d'un nouveau membre représentant la Coordination Transports et Déplacements (CTD) au CODEP, qui a été nommé pour la période allant du 3 novembre 2015 au 31 mai 2018.

Le CODEP émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation. Il est associé aux travaux stratégiques liés à la mobilité et peut par ailleurs, en fonction des sujets traités, faire appel à différentes collaborations, notamment celles de représentants du département, des autres départements de l'administration cantonale, des communes et de représentants des milieux intéressés aux questions de la circulation et des transports.

3. Activités de la commission

La commission a tenu 7 séances plénières. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Plans d'actions de la mobilité douce et du réseau routier 2015-2018 : 2^{ème} présentation.
- Interfaces CEVA en présence du DALE: 2^{ème} présentation.
- Schéma de circulation autour de la Gare de Champel-Hôpital : présentation par la Ville de Genève lors de deux séances.
- Voie bus Pont du Mont-Blanc en direction de la Place du Port.
- Plan de mobilité des organisations internationales.

- Interface de Chêne-Bourg.
- Gare routière : état des lieux.
- Présentation du projet définitif de "tram Saint-Julien".
- Présentation du dossier Traversée du Lac : état d'avancement.
- Extension souterraine de Cornavin : présentation du projet et de l'accord OFT-CFF-Ville-Canton : deux séances.
- Quai des Bergues : présentation par la Ville de Genève.
- Quai Gustave-Ador : présentations par la Direction générale des transports (DGT) et la Ville de Genève.
- Projet de nouvelle grille tarifaire Unireso pour 2017.
- Loi 10789 - liaison cyclable route de Meyrin – passage en commission des transports.
- Projet pilote deux-roues motorisés (2RM) dans les voies bus.
- Nouveau Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RSFP).
- Dimanches sans voitures.
- Plans d'action du stationnement.
- Route des Nations et projets connexes : point de situation.

4. Secrétariat de la commission

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.
Secrétaire général adjoint chargé des transports.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour des membres de la commission;
- tenue de la liste de présence des membres permanents;
- envois des convocations;
- prises et envois des procès-verbaux;
- paiement des jetons de présence (effectué par la Direction générale des transports).

5. Frais de la commission

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Frs 65.- par heure
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
NEANT

- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
NEANT



Luc Barthassat
Le Président



Genève, le 7 juillet 2017

Rapport d'activité 2016-2017

(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)

1. Bases légales de la commission

- Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof - A 2 20);
- vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof - A 2 20.01);
- vu les articles 15 et 16 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05) et l'article 11 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989 (RaLCR - H 1 05.01).

2. Compétences légales de la commission

C'est M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), qui préside les séances du Conseil des déplacements (CODEP).

Le CODEP émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation. Il est associé aux travaux stratégiques liés à la mobilité et peut par ailleurs, en fonction des sujets traités, faire appel à différentes collaborations, notamment celles de représentants du département, des autres départements de l'administration cantonale, des communes et de représentants des milieux intéressés aux questions de la circulation et des transports.

3. Activités de la commission

La commission a tenu 7 séances plénières. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Zone 30 à Satigny, en présence de la commune, suite à l'adoption par le Grand Conseil d'une pétition demandant cet aménagement.
- Modalités de consultation sur les projets d'aménagements cyclables.
- Evolutions envisagées en matière de macaron "habitant".
- Plan de mobilité : présentation du guide à l'attention des entreprises et des institutions.
- Retour sur les votations cantonales du 5 juin 2016 en matière de transports (adoption de la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée et de l'initiative populaire 157 "OUI à la grande Traversée du Lac !").
- Nouvelle régulation aux Acacias.

- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
NEANT



Luc Barthassat
Le Président